

AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-R-43

séance du 15 novembre 2017

**Concernant le plan de gestion de la réserve naturelle régionale
du lac de Malaguet**

Lors de sa séance du 15 novembre 2017, le CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes a donné un avis favorable au projet de plan de gestion de la réserve naturelle régionale du lac de Malaguet au regard de l'analyse suivante :

1. Présentation synthétique du projet de plan de gestion

Le lac du Malaguet a été classé comme RNR le 23 septembre 2014, en mettant en évidence les points suivants :

- une qualité paysagère remarquable *avec un long passé historique* ;
- des habitats naturels remarquables : gazons amphibies et herbiers aquatiques ; buttes à *Sphagnum capillifolium* ; tourbières de transition et tremblantes ; prairies paratourbeuses ; prairies de fauche montagnardes
- une flore et une faune remarquables

Le plan de gestion a deux objectifs principaux :

1. Maintenir les gazons amphibies et herbiers aquatiques en bon état de conservation et de favoriser leur développement
2. Maintenir ou retrouver la fonctionnalité du lac et de son bassin versant.

Les solutions proposées par le gestionnaire :

1. concernant la pollution des eaux de la Borne :

- Suivi des analyses de qualité de l'eau du SATEA à l'aval de Sembadel-Gare
- Concertation avec la commune de Sembadel et le Syndicat des eaux
- Étude de la qualité de l'eau à l'aval de Sembadel-Gare
- Appui à la commune de Sembadel pour restaurer les berges aux abords de la décharge
- Restaurer les peuplements aux abords des zones humides et de la Borne

2. concernant la pollution des eaux du lac :

- Favoriser des pratiques agricoles extensives dans la réserve
- Améliorer le réseau bocager de la réserve naturelle
- Limiter les apports trophiques dans les eaux du lac. Installation de filtre végétal sur les tributaires secondaires
- Concertation avec la commune de Sembadel et le syndicat des eaux.

Autres actions attendues d'une RNR :

- Missions transversales (gestion administrative et financière, animation du Comité consultatif de gestion et de la concertation en général, participation aux réseaux de gestionnaires de réserves naturelles)
- Animation du territoire
- Animations pédagogiques et touristiques
- Aménagements

2. Avis du CSRPN

Le document présenté est complet et très bien présenté. Le § 1.2 *Environnement et patrimoine naturel* est bien illustré. La géologie et l'hydrologie sont appréhendées d'après des études rigoureuses et récentes. Le chapitre 1.4 *cadre socio-économique et culturel* et le § *Responsabilité du site* sont également bien traités.

Mais il manque :

- une carte des zones tourbeuses ;
- des données chiffrées sur les polluants autres que le phosphore, alors qu'elles sont évoquées dans le texte ;
- les données sur l'évolution de la forêt. Il faudrait insister sur le rôle tampon de celle-ci ;
- des informations sur la ripisylve de la Borne (épicéa/feuillus) ;
- Une étude des métaux lourds de l'eau du lac (absence de suivi du cuivre et du zinc).

Concernant la pollution.

Si dans le voisinage immédiat de la pièce d'eau il n'y a pas de menace majeure, l'extension du bassin hydrogéologique, comme le démontre le dossier, la connecte à des parcelles hors réserve où se pratique l'agriculture intensive, et à l'agglomération de Sembadel-Gare où fonctionnent des scieries pratiquant le traitement des bois. Ces arrivées importantes de fertilisants, phytosanitaires et métaux lourds mettent directement en péril l'équilibre de la réserve. À l'évidence les actions correctrices à réaliser sont situées hors réserve donc hors des compétences du gestionnaire. Le traitement de la pollution via la Borne semble pris correctement. Pour l'eutrophisation du lac les solutions choisies semblent très limitées et ne prennent pas le mal à la racine. Le CSRPN l'avait déjà souligné dans son avis de 2013. Il faut trouver le moyen de faire baisser l'usage des fertilisants dans les parcelles hors réserve situées à l'Ouest (Voir avec le SAGE/SICALA, le CD43...).

Pour les autres missions d'une RNR (missions transversales, animations diverses, aménagements) les actions proposées sont bien ciblées et correctement calibrées.

Les critiques d'ordre général de ce premier plan de gestion concernent :

1. son manque d'objectif sur la forêt ; il ne propose qu'une concertation avec les propriétaires forestiers. Il faudrait préciser le diagnostic et estimer le capital sur pied.
2. l'absence de protection autour du lac. Il est recommandé d'avoir une vision hors réserve pour les milieux hors réserve. Il serait nécessaire de procéder à une « extensification » des exploitations hors réserve.
3. L'absence de mesures réglementaires concernant le lac

En résumé il est conseillé de profiter du retour du premier plan de gestion pour préciser le diagnostic initial.

En conclusion un avis favorable est donné à ce plan de gestion sous réserve de fournir un document écrit montrant dans quelle mesure les recommandations et critiques formulées ci-dessus par le CSRPN ont été prises en compte.

Le Président du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

